L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 JUILLET 1894.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, personnages, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No. 139 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE Française mariée désirerait se placer comme gardienne d'enfants ou femme de chambre. S'adresser rue Dumaine, 170. 7 juil -1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

A. M. de Kenaere vs. M. Zenon Juteau.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 20,091. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 96 rue Royale entre Conti et St-Louis, dans la Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 11me jour de juillet 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

12 Bank Machines, 2 Investors et 1 City of Paris.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 juin—S9—6 11 juil

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Merits Wiemann

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 43,162—Division D. Attendu que Philip Peter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Merits Wiemann, décédé intestat, avec un testament annexé, et qui est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Aucoin, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 15

Succession de Mme Heloise McArdle, femme de Francis Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 40,981—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Aucoin, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28 juin—28—juil 3 7

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,683—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 10 15

Succession de Joseph Hoselle.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 39,580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en existe) pourquoi le compte final présenté par Vve Joseph Hoselle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 10 15

Succession de Jean Robert y Gironza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 34,356, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en existe) pourquoi le compte final présenté par Vve Joseph Hoselle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Succession de Adolph Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 42,904. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par L. Richbourg, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Ludwig Richbourg vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,497—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte rendu par L. Richbourg, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Succession de Mme Heloise McArdle, femme de Francis Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,981—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Aucoin, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 15

François Monge vs. Lafargue Bros Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,007.—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Ludovic Lafargue, Adolphe Schreiber et Paul Capdeville, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28 juin—28—juillet 3 7

Mme Coville & Wilson vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 41,005—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Jno. T. Hayden, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 10 15

Ludwig Richbourg vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,497—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte rendu par L. Richbourg, syndic de créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Succession de Mme Eloisa McArdle, femme de Francis Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,981—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Jules Aucoin, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 15

François Monge vs. Lafargue Bros Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,007.—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Ludovic Lafargue, Adolphe Schreiber et Paul Capdeville, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28 juin—28—juillet 3 7

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,683—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 10 15

Succession de Joseph Hoselle.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 39,580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en existe) pourquoi le compte final présenté par Vve Joseph Hoselle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 10 15

Succession de Jean Robert y Gironza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 34,356, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en existe) pourquoi le compte final présenté par Vve Joseph Hoselle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Succession de Adolph Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 42,904. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte rendu par L. Richbourg, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Lafayette Bank et St-Louis vs. Algiers Sewerage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 39,962—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte provisoire présenté par John H. O'Connor, receiver pour la Algiers Sewering Company, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

3 juil—3 7 13

J. G. Freedman vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,323.—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Mme Moses, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 15

Succession de Mme Eloisa McArdle, femme de Francis Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,981—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Jules Aucoin, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 15

François Monge vs. Lafargue Bros Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,007.—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Ludovic Lafargue, Adolphe Schreiber et Paul Capdeville, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28 juin—28—juillet 3 7

Succession de Pierre Lanaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,683—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte final présenté par Denis Lanaux, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 10 15

Succession de Joseph Hoselle.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans No 39,580—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en existe) pourquoi le compte final présenté par Vve Joseph Hoselle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 10 15

Succession de Jean Robert y Gironza.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 34,356, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en existe) pourquoi le compte final présenté par Vve Joseph Hoselle, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Succession de Adolph Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 42,904. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte rendu par L. Richbourg, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Ludwig Richbourg vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,497—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte rendu par L. Richbourg, syndic de créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 juil—4 10 13

Lafayette Bank et St-Louis vs. Algiers Sewerage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,962.—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte provisoire présenté par John H. O'Connor, receiver pour la Algiers Sewering Company, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

3 juil—3 7 13

À partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété au Premier District

G. A. Breaux versus Catherine Walker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 42,911. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile Delord, connu sous le No Neuf (9) Carondelet, Général Taylor et Pauliston, désigné comme lot No Douze de l'Ilet No 480, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 7 mars 1878 et annexé à un acte de dépôt passé pardevant John Sensenbrugle, notaire, le 23 juillet 1879, lequel lot mesure : 30 pieds de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont construits d'une maison simple, située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres, et louée à $8 par mois.

Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Troisième District de cette ville, étant les numéros municipaux Nos 9 et 11 rue Prieur, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Johnson, maintenant Gasquet, désignés par les Nos 17 et 18 de la Subdivision d'après un plan de Cosnier, en date du 8 décembre 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 114 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations, connues comme No 11 rue Prieur, consistent en un charmant cottage résidence, retiré des trottoirs, avec grillage en fer sur le devant. Il contient 2 salons, grand salon, salle à manger, dépense, cuisine, 3 chambres à coucher, devant de cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, cour, galerie de façade et de côté, etc.

Un lot de terre situé dans le première district de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Johnson, maintenant Gasquet, désigné par le No 19 de la Subdivision d'après un plan de Cosnier, daté 1er décembre 1844. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Prieur sur 114 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, connu comme un joli cottage en bois loué à $20 par mois.

Un certain terrain, et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No municipal 2115, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart, et mesurant, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Marigny sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est partie du lot primitif No neuf de l'Ilet No 57, lequel figure sur un plan de subdivision fait par Pilié, daté le 13 avril 1836 et déposé au bureau de Theo. Seghers, ex-notaire public en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28—juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Quatrième District.

Banque Nationale de l'Union de la Nouvelle-Orléans vs. Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No 42,254. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No municipal 2115, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart, et mesurant, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Marigny sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est partie du lot primitif No neuf de l'Ilet No 57, lequel figure sur un plan de subdivision fait par Pilié, daté le 13 avril 1836 et déposé au bureau de Theo. Seghers, ex-notaire public en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28—juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de valeur dans le premier district, faisant face au "Lee Circle", portant le No municipal 953 de l'avenue St-Charles.

La Germania Savings Bank vs. Mario B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,329.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet connu et désigné comme étant et tenant Les Circle, les rues St-Charles maintenant avenue St-Charles, Delord, maintenant rue Delord, College et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle, maintenant Les Circle, à partir de trois pouces quatre lignes sur les limites inférieures ; ceux dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St-Charles, et mesurant de chaque côté, cent vingt pieds pour ne pas avoir sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord, mais tenant vers cette rue à

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

28 juin—28—6 13 20 27 31 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriétés de valeur et emplacées dans le Quatrième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Co. vs Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 39,223. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, et marqués chacun du numéro 175 au rapport de Theo. Seghers, ex-notaire public en cette ville, bornés par les rues Laharpe, Claiborne, Chestnut et Felicity Road, dans le carré No 175 ; les dits terrains sont désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan dressé par Thompson, le 25 janvier 1840, et annexé à un acte passé pardevant F. Grima, notaire, le 30 Oct. 1840, et mesurant comme suit : Le terrain No 5 a 31' 11" 5" (trente et un pieds onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124' 6" (cent vingt-quatre pieds six pouces) rue Coliée, 124' 8" 3" (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) de profondeur sur la limite du terrain 6, et à 31' 11" 6" (trente-un pieds onze pouces et six lignes de largeur.)

Le terrain No 6 a 31' 11" 5" (trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes) de façade rue Ste-Marie, 124' 8" 3" (cent vingt-quatre pieds huit pouces et trois lignes) sur la limite du terrain No 5 et 125' 4" (cent vingt-cinq pieds quatre pouces) de profondeur sur la côté opposé, 31' 11" 6" (trente-et-un pieds onze pouces et six lignes) sur la limite inférieure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

9 juin—9 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Sixième District.

Mme Mary F. Tobin vs. Alfred H. Edmonds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,996.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juillet 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prieur, Roman, Général Taylor et Pauliston, désigné comme lot No Douze de l'Ilet No 480, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 7 mars 1878 et annexé à un acte de dépôt passé pardevant John Sensenbrugle, notaire, le 23 juillet 1879, lequel lot mesure : 30 pieds de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont construits d'une maison simple, située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres, et louée à $8 par mois.

Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant les numéros municipaux Nos 9 et 11 rue Prieur, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Johnson, maintenant Gasquet, désignés par les Nos 17 et 18 de la Subdivision d'après un plan de Cosnier, en date du 8 décembre 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 114 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations, connues comme No 11 rue Prieur, consistent en un charmant cottage résidence, retiré des trottoirs, avec grillage en fer sur le devant. Il contient 2 salons, grand salon, salle à manger, dépense, cuisine, 3 chambres à coucher, devant de cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, cour, galerie de façade et de côté, etc.

Un lot de terre situé dans le première district de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Johnson, maintenant Gasquet, désigné par le No 19 de la Subdivision d'après un plan de Cosnier, daté 1er décembre 1844. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Prieur sur 114 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, connu comme un beau cottage en bois loué à $20 par mois.

Un certain terrain, et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No municipal 2115, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré et Urquhart, et mesurant, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue Marigny sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est partie du lot primitif No neuf de l'Ilet No 57, lequel figure sur un plan de subdivision fait par Pilié, daté le 13 avril 1836 et déposé au bureau de Theo. Seghers, ex-notaire public en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28—juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant le No municipal 205 rue Marigny

Eureka Homestead Society vs William J. Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans. — No 42,904. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet connu et désigné comme étant et tenant Les Circle, les rues St-Charles maintenant avenue St-Charles, Delord, maintenant rue Delord, College et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle, maintenant Les Circle, à partir de trois pouces quatre lignes sur les limites inférieures ; ceux dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St-Charles, et mesurant de chaque côté, cent vingt pieds pour ne pas avoir sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord, mais tenant vers cette rue à

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

28 juin—28—6 13 20 27 31 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant le No municipal 205 rue Marigny

Eureka Homestead Society vs William J. Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans. — No 42,904. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 31 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet connu et désigné comme étant et tenant Les Circle, les rues St-Charles maintenant avenue St-Charles, Delord, maintenant rue Delord, College et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle, maintenant Les Circle, à partir de trois pouces quatre lignes sur les limites inférieures ; ceux dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St-Charles, et mesurant de chaque côté, cent vingt pieds pour ne pas avoir sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord, mais tenant vers cette rue à

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 juin—28—6 13 20 27 31 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 11 Juillet 1894, à Midi,

—LE—

CHARMANT COTTAGE RÉSIDENCE,

NO 11 RUE PRIEUR,

Avec un excellent site pour bâtir y attenant.

LE JOLI COTTAGE,

NO 13 RUE PRIEUR,

Loué à raison de $20 par mois.

Le Cottage Double,

NO 540 RUE CONTI,

Rapportant $16 par mois,

Ensemble avec deux terrains y attenant.

Le Cottage Simple,

NO 15 RUE PRIEUR,

Loué à raison de $16 par mois.

La Maison Simple,

Coin Gasquet et Prieur,

Louée à raison de $8 par mois,

Et un Excellent Terrain Touchant au même.

DEUX SPLENDIDES TERRAINS, RUE CONTI,

Succession de Mme Ann Cullinan,

No 42,663—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

LE MERCREDI, 11 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, sous et en vertu d'un ordre lancé et signé le 7 juin 1894, le dit ordre rendu par l'Hon. G. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 6 dans l'Ilet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté 16 mars 1866, lequel terrain mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en cottage double, No 540 rue Conti, contenant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, et est loué $8 par mois de chaque côté.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lots 7 et 8 de l'Ilet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1866, lequel terrain mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en cottage double, No 540 rue Conti, contenant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, et est loué $8 par mois de chaque côté.

Deux certaines lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots 7 et 8 de l'Ilet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1866, lequel terrain mesurant 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en cottage double, No 540 rue Conti, contenant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, et est loué $8 par mois de chaque côté.

Deux certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Gasquet,